

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF556

présenté par
M. Dufrène et M. Fabien Roussel

ARTICLE 48

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose d'instaurer un jour de carence dans les trois fonctions publiques. Ainsi, les personnels concernés, qui ne bénéficient pas de dispositif de compensation financière, ne percevraient plus leur rémunération au titre du premier jour de congé de maladie. Cela n'est pas acceptable. Le présent amendement propose donc de supprimer le rétablissement du jour de carence.